

8^e Hussard

4^e Garde d'Honneur

la feuille de route n° 8
la feuille de route n° 8

Juillet 2002

Éditée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes
secrétariat Jérôme Croyet,
12 rue de la Liberté 01000 Bourg en Bresse

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

La médaille en chocolat :
La médaille de Ste Hélène

L'élection présidentielle de 1851 porte au pouvoir le neveu de Napoléon, Louis Napoléon Bonaparte. Le 20 Décembre 1851, le président de la République alloue par décret la somme de 2 700 000 francs pour secourir les plus démunies des anciens compagnons d'armes de son oncle. Devenu Empereur, sous le nom de Napoléon III, une de ses premières mesures est de rendre hommages aux héros de 1792-1815. Ne pouvant leur donner la Légion d'honneur, il crée une médaille commémorative réservée uniquement aux vétérans de cette période. C'est la médaille de Ste Hélène. C'est le graveur Albert Barre qui étudie le projet de médaille et le présente au mois d'avril 1857. Le 12 Août de la même année, le projet est adopté et la médaille distribuée. Les ayant droits sont tous ceux qui ont servi dans les armées de la République ou de l'Empire : 300 000 vétérans sont alors concernés.

Le 10 septembre 1857, le préfet de l'Ain fait parvenir aux maires de chaque commune du département une circulaire dans laquelle il demande de lui faire parvenir " *le plus promptement possible* " les noms prénoms, âge et durée des services des militaires ayant servis de 1792 à 1815 qui ont droit à la Médaille de Ste Hélène. Dans le canton de Bourg, c'est le juge de paix qui est chargé de dresser la liste des militaires ayant droit à la médaille de Ste Hélène, sur demande du préfet du 12 août 1857. La liste lui parvient le 24 septembre.

Le 1^{er} mai 1858, le préfet de l'Ain demande au sous-préfet de Nantua de remettre les médailles et les diplômes de Ste Hélène aux récipiendaires, ainsi que de leur faire signer les récépissés. Il est distribués 222 médailles et brevets dans l'arrondissement de Nantua. Le préfet demande aussi la mise en place d'une seconde liste de militaires, pour y inscrire ceux qui n'ont pas été la première fois. Cette dernière rassemble 50 noms dans l'arrondissement de Nantua.



¹ Lettre du préfet de l'Ain au sous-préfet de Nantua, 17 août 1857. A.D. Ain 3R1.

par

Jérôme CROYET,

Historien, Doctorant à l'Université Lumière Lyon II
Assistant archiviste aux Archives Départementales de l'Ain
Membre de la société d'Emulation de l'Ain
Vice président de l'association Maréchal Suchet

Les guerres de la Révolution et de l'Empire mobilisent, dans le camp français¹, 3 587 000 hommes². Le nombre moyen de conscrits oscille, jusqu'en 1812, de 30 à 80 000 par an dans l'Empire. Durant les guerres impériales, 1800 à 1815, le nombre de soldats décédés au combat ou des suites de leurs blessures peut être estimé à 427 000. A cela, il faut ajouter les soldats fait prisonniers non revenus et les soldats mort de maladie qui sont estimables à environ 550 000. Ces chiffres sont à rapporter à l'évolution de la courbe démographique pour la même période : en 1813, l'Empire Français enregistre 387 000 mariages et en 1814, le nombre de naissance est proche d'un million.

Contrairement à toutes idées reçues, la première cause de mortalité dans les armées impériales n'est pas la mort au champ de bataille mais bien la fièvre et plus largement les maladies.

De même, pour les pertes dues aux batailles, il ne faut pas s'attendre à voir la majorité des décès comme le résultat direct des combats. Lors de la bataille de Waterloo, sur 300 000 combattants, le nombre de tués est de 10 813 et le nombre de blessés est de 35 295. Beaucoup de soldats sont blessés et peu tués. Parmi les blessés, beaucoup meurs du manque de soin. En effet, si par chance, le soldat peu marcher ou se traîner à l'ambulance, il a de bonnes chances de s'en tirer. S'il est touché plus gravement, il lui faut l'aide d'au moins cinq camarades pour le porter à l'ambulance. Un blessé enlève donc six soldats au combat. Face à cela Napoléon décide « *que les blessés qui ne pourront se retirer d'eux mêmes resteront sur le champ de bataille. Il est défendu... de quitter le champ de bataille pour conduire les blessés* ». Grâce à Larrey, Coste et Desgenettes, ce sont les médecins, relayés par les infirmiers et les bonnes volontés³ qui vont aller chercher les blessés au champ d'honneur, afin de ne pas les laisser mourir. Malheureusement le temps écoulé entre la blessure et l'arrivée à l'ambulance ou l'hôpital peut être long. Ainsi, Jean Baptiste Thavier fusilier du 76^e Régiment d'Infanterie de Ligne, d'Ambérieu, blessé lors de la bataille d'Ebersdorff, le 6 juillet, n'est amené à l'hôpital que le 10. Même ramené auprès d'une ambulance, le sort du blessé n'est pas encore sauf. Le chirurgien Larrey examine le nombre de blessés soignés durant la campagne d'Allemagne du 1^{er} au 31 mai 1813. Sur les 22 084 blessés qui passent dans les ambulances, 9 703 regagnent leur régiment et sont aptes à reprendre du service, 9 851 sont placés en invalidité⁴ et 2 416 meurt de leurs blessures, tel Joseph Tavernier, né à Bourg, chasseur au 3^e régiment de chasseur à cheval, qui décède, le 11 août 1809, à l'hôpital Spitelberg de Vienne, des suites de l'amputation de son bras gauche, ou Jean Marie Pradal de Chignan, capitaine au 67^e Régiment d'Infanterie de Ligne, qui décède à Lyon le 2 septembre 1815 des suites d'une blessure au pied reçue à Montluel le 11 juillet de la même année.

Contrairement aux idées reçues, les coups de sabres ne sont pas d'affreuses blessures gravissimes, d'une part parce que les cavaliers français chargent en pointant leur sabre, et d'autre part parce que les anglais qui utilisaient beaucoup le coup tranchant, frappaient neuf fois sur dix du plat de la lame plutôt que du tranchant. Dans tous les cas, les coups portés par les français et les coups de tranchant des anglais, réussis, tuent et ne blessent pas.



Champ de bataille de la Moskowa,
17 septembre 1812



Ambulance à l'armée

¹ Le camp français comprend non seulement les 86 départements de la France mais aussi les 44 départements annexés durant l'Empire.

² Il faut compter 1 350 000 hommes pour la Révolution et 2 237 000 hommes pour l'Empire.

³ Ainsi, les musiciens régimentaires et aussi les cantinières sont mises au travail par le service de santé pour récupérer les hommes blessés.

⁴ Parmi eux 731 sont amputés.

Quant aux soldats décédés au champ de bataille, leur sort n'est pas enviable. Sitôt décédé le mort ne suscite plus d'intérêt de la part de ses anciens compagnons. En effet, l'habitude du danger fait admettre la mort comme une circonstance de la vie. Dans les armées de l'Empire, on plaint plus le frère d'arme blessé qu'on ne regrette à long terme le camarade mort. Dans l'argot de la Grande Armée, on dit alors de ce dernier qu'il « n'a plus besoin de rien »⁵, qu'il « ne peut plus s'enivrer, ne fera plus crier la poule, défile la parade, est chez le père éternel »⁶. Durant la terrible campagne de Russie, un nouvel argot apparaît. Désormais le camarade mort fait l'ours, dégèle ou plus communément, casse sa pipe. Jacques Antoine, originaire de Nievroz, qui est carabinier au 17^e Régiment d'Infanterie Légère, écrit au citoyen Barbier Galochet demeurant à la porte de la Bois pour remettre à Joseph Chaudy demeurant à Niévroz canton de Montluel : « je vous écris et en même temps pour vous . . . apprendre que le citoyen Roulé a été blessé le même jour, il est mort vingt jours après à Barcelone à côté de moi et j'ai des papiers à lui que je ferai passer quand j'aurai une convalescence »⁷. Sébastien Sérignat, meunier à Châtillon de Michaille, soldat au 39^e Régiment d'Infanterie de Ligne, écrit à son père de Saragosse, le 24 Octobre 1809 : "Le frère de Brunet qui était chez Brissond est mort le 11 dans le mois d'Avril à Hère en Gascogne au dépôt. . . pour tant qu'à mon frère voilà plusieurs lettres que je lui écrit je ne reçoit pas de réponse ainsi je ne sais pas pour quel chose, peut être est-il malade ou mort"⁸.

La bataille finie, les cadavres sont fouillés et souvent dépouillés de leurs meilleurs effets et de leurs richesses. Des primes sont données à ceux qui ramènent un fusil, un sabre un casque, une cuirasse ou un shako, en bon état au magasin militaire. Certains civils parcourent les champs de batailles à la recherche des galons et passementeries richement ornées, afin de la revendre. Dépouillés et dénudés, les cadavres sont ramassés et encordés sur de grandes charrettes. Si les morts sont généralement, enterrés ensemble, il arrive que les soldats français soient les premiers mis dans la fosse, pour ne pas choquer le patriotisme des nouvelles recrues, puis ils sont rejoints plus tard par leurs adversaires, tous réunis dans les mêmes fosses. Celles-ci sont creusées par des soldats de corvée ou des paysans requis. Il arrive qu'à la veille d'une bataille, l'on prépare des fosses pouvant contenir 60 à 1500 cadavres.

La mort des soldats de l'Empire n'est, comme nous l'avons vu, pas uniquement le fait des batailles, mais aussi de la maladie. En effet, la fièvre, mais aussi les maladies sexuellement transmissibles sont cause de la grande majorité de décès dans les troupes impériales. Il suffit de savoir pour cela, que malgré le règlement de 1791, qui octroie une toile de tente pour deux ou trois hommes, les armées impériales ne bénéficient pas de ce luxe élémentaire de protection. En effet, dans un souci de mobilité, les soldats de l'Empire dorment le plus souvent à même le sol, qu'il pleuve ou qu'il vente, enroulés dans leur manteau. Faible protection en cas d'intempérie, « cette méthode, agréable aux beaux jours, devient vite un enfer par temps de pluie ou de neige et le réveil est particulièrement difficile : membres engourdis, reins brisés, courbatures, mâchoires resserrées »⁹. De ce fait la fièvre est la première cause de décès chez les soldats impériaux originaires de l'Ain.

Cependant certains soldats décèdent sous l'Empire de manière étrange. Parmi ces morts notons celle d'Etienne Renaud, grenadier à cheval dans la Garde Impériale, qui décède d'un coup de foudre le 26 mai 1811 à Palencia ; où Jean Baptiste Ponet d'Armix, sapeur à la 3^e compagnie du 4^e bataillon qui décède des suites d'un duel le 24 nivôse an 9, où encore Gabriel Racurt, de Bressolles, pionnier à la 8^e compagnie, qui meurt de nostalgie le 4 mai 1812 à l'hôpital de Valenciennes, où François Richerot, né à Nantua, qui sert comme chasseur à la 1^{ère} compagnie du 1^{er} bataillon du 8^e Régiment d'Infanterie Légère. Il déserte de son régiment. Il est rattrapé, le 18 septembre 1807 à Castel Abadessa par des hommes du 5^e Régiment d'Infanterie de Ligne. Espérant fuir, il se précipite par une fenêtre pour ne pas aller en prison. Gravement blessé, il décède à l'hôpital de Spatato le 22 septembre 1807.

L'expédition de l'état civil des militaires décédés n'est mise en place efficacement qu'avec la circulaire du ministre de la Guerre du 13 mai 1812. Avant cette date, l'envoi des actes de décès ou des avis de décès des soldats n'est pas régulier et n'est pas faite uniformément. Cet expédition, faite par l'officier d'état civil du lieu de décès, (municipalité, hôpital ou régiment) ce fait dans un premier temps aux mairies ou à l'administration départementale ou préfectorale, qui fait parvenir l'avis de décès aux mairies. Un extrait similaire est envoyé au Ministre de la Guerre. L'avis de décès est toujours certifié par deux ou trois témoins mâles majeurs, et dans presque tous les cas il est certifié par l'autorité militaire compétente, officiers, inspecteurs aux revues ou commissaires des guerres. Ces avis de décès sont, pour les collectionneurs ou les historiens, des pièces faciles à trouver, puis qu'outre les familles, on peut les trouver dans la série H des archives communales et la série 3R des archives départementales.

Corvée d'enterrement
Entre Beschenkowitz et Ostrowo,
31 juillet 1812

Pont sur la rivière Kolotscha, près de Borodino,
17 septembre 1812



⁵ PIGEARD (Alain) : *L'argot dans la Grande Armée* in *Tradition Magazine*.

⁶ PIGEARD (Alain) : *L'argot dans la Grande Armée* in *Tradition Magazine*.

⁷ Archives Départementales de l'Ain, série L.

⁸ A.C. Nantua, H4.

⁹ PIGEARD (Alain) : *Bivouacs et camps dans la Grande Armée* in *Tradition Magazine*.

collection
Thierry Vette,
Avignon



"1^{er} bataillon de France, 3^e compagnie, n°4244.

Ecole Spéciale Impériale Militaire

St Cyr, ce 7 juillet 1813

Mon cher père,

Comment vous exprimer ma joie, je suis officier. Les élèves du concours ont été réunis hier soir et l'on nous a nommé ceux qui définitivement étaient officiers et je suis de ce nombre. Le général nous a passé en revue et a dit à chacun de nous de nous procurer sur le champ l'argent nécessaire pour nous équiper. Je vous prie donc d'envoyer de suite l'argent qui peut être nécessaire, soit pour mon équipement, soit pour ma route en Russie, car 100 de nous dont je suis, ont été destinés pour partir de suite pour ce pays et les autres pour ce pays. Si je suis de ces derniers je pourrais avoir le plaisir de vous voir en passant car ce serait ma route. Je vous aurais prié d'envoyer aussi à Haillaud aîné la montre que vous m'avez donné, mais peut être serait-ce un objet perdu. Je ne puis vous en dire d'avantage, je vous embrasse mille fois ainsi que maman, frères et sœurs et suis pour la vie votre fils dévoué et soumis.

L.Chaduc"

Les sombres pressentiments du jeune sous lieutenant au 69^e Régiment d'Infanterie de Ligne devaient hélas s'avérer fondés, il est blessé trois mois plus tard, le 18 ou 19 octobre 1813 à Leipzig et meurt des suites de ses blessures le 27 octobre 1813.

Le parcours d'un volontaire trévoltien, Jean Claude Denis Pété

Jean Claude Denis Pété est né à Trévoux le 26 novembre 1776. Il part combattre les ennemis de la Nation sur les frontières au sein du 3^e bataillon de volontaires de l'Ain. Il fait la campagne de Belgique en 1792 et 1793 puis sur le Rhin. Dès 1794 les bataillons de volontaires sont amalgamés aux troupes de ligne à raison de deux bataillons de volontaires pour un bataillon de lignards. Il passe dans la 92^e demi-brigade d'infanterie de ligne, formée à Coblençe, en 1796, de bataillons des 71^e, 177^e et 181^e régiments d'infanterie de ligne. Jean Claude Denis, que son éducation privilégiée, gagne rapidement des galons et se retrouve caporal fourrier à la 4^e compagnie du 4^e bataillon. Lui et ses camarades combattent à l'armée de Rhin et Moselle, en 1795, commandée par le général Pichegru et comportant 57 000 hommes. Il participe à la campagne du Rhin, durant laquelle, en octobre 1795, il est blessé à la main droite d'un coup de sabre. Rapatrié à l'hôpital de Bitche, il y est soigné jusqu'au 4 germinal an IV, date où il obtient un certificat médical constatant son infirmité : *"un coup de sabre au métacarpe de la main droite...a emporté une portion du second os de métacarpe ainsi qu'une portion interne de la troisième phalange du même doigt. De tout cela il résulte l'impossibilité du mouvement de flexion et d'extension au dit doigt, ainsi que raideur dans l'annulaire"*.

De retour à l'armée, Jean Claude Denis passe devant les médecins militaires de l'armée de Rhin et Moselle à l'hospice de Frescaty qui l'autorisent, le 6 prairial an IV, à se rendre à Bourbonne prendre les eaux. Jean Claude Denis reste un mois en traitement, et le 13 messidor, le chirurgien en chef déclare qu'il *"n'a plus rien à espérer des eaux et n'y sera plus envoyé, quoique non soulagé"*. Le 24 messidor, Jean Claude Denis est à l'état-major général de la 5^e division de l'armée des Alpes à Lyon, où il reçoit l'autorisation du général Elie, de se rendre à Trévoux *"pour y rester pendant deux mois vu ses infirmités suite des blessures qu'il a reçues à l'armée, en attendant son congé de réforme ou la retraite qui lui est accordé d'après les certificats"*. Le lendemain, Jean Claude Denis arrive à Trévoux pour n'en plus repartir. A Trévoux, il apprend le droit et suite à la démission d'un avoué, un arrêté du Gouvernement, du 18 thermidor an 11, le nomme à cette place auprès du tribunal de première instance de Trévoux. Le 7 fructidor an 11, le ministre de la Justice lui fait passer sa nomination. Le 16, lors d'une audience extraordinaire du tribunal et après avoir certifié du paiement de son cautionnement, il promet fidélité à la constitution et est officiellement reçu. Désireux de mener une belle carrière, il obtient sa licence de droit à l'école de droit de Paris le 22 fructidor an 13, sans y avoir mis les pieds ni le bout du nez, il a simplement acheté son diplôme. Munis de son précieux document, il exerce *"les fonctions de son état avec honneur et probité"*. En 1812, il quitte Trévoux pour St Etienne où il demande, le 11 novembre, à la chambre des avoués du tribunal de St Etienne à obtenir la place et la clientèle d'un avocat stéphanois décédé. Mais il essuie un échec. C'est alors qu'une affaire de famille, qui l'oblige à vendre son cabinet, l'appelle à Marseille. De retour à Trévoux en 1814, ses collègues lui suggèrent d'aller exercer sa profession à Mâcon. C'est alors que le 11 juin 1814, il demande au tribunal de première instance de Mâcon à être reçu avocat à son barreau. Munis de son diplôme et de certificats, il est reçu avocat à Mâcon le 1^{er} août 1814.

Documents d'Archives

Emprunte de la marque d'un fabricant d'effets militaires de Lyon en 1793

